



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 11 septembre 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5

Monsieur Roger Couture, conseiller #3, est absent,
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6, est absent.

Résolution numéro 109-2017
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 110-2017
Adoption du procès-verbal du 14 août 2017

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 14 août 2017 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

L'adoption des règlements 104-2017 et 105-2017 est reportée à la séance d'octobre.

Résolution numéro 111-2017
Adoption du règlement 107-2017

Attendu qu'un comité de travail temporaire (le comité) a travaillé à l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, a été créé lors de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière le 18 mai 2016, (résolution 147-05-2016) ;

Attendu que le comité a élaboré un projet de règlements ;

Attendu que le comité a soumis le projet de règlements aux 18 municipalités locales pour commentaires ;

Attendu que Me Patrick Beauchemin, procureur des municipalités à la cour municipale régionale de la MRC de Lotbinière, a révisé le projet de règlements ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour le règlement, que les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution numéro 112-2017

Adoption du règlement 108-2017

Autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Lotbinière

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité ;

Que le règlement numéro 108-2017 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

Article 1

La municipalité de Saint-Sylvestre autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

Article 2

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 113-2017**Emprunt par billets au montant de 600 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Sylvestre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 600 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
95-2015	336 050 \$
95-2015	263 950 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 95-2015, la Municipalité de Saint-Sylvestre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR GILBERT BILODEAU, APPUYÉ PAR MARYSE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	22 300 \$	
2019.	22 900 \$	
2020.	23 600 \$	
2021.	24 300 \$	
2022.	25 000 \$	(à payer en 2022)
2022.	481 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 95-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution numéro 114-2017

Acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins Nouvelle-Beauce pour l'emprunt par billets au montant de \$ 600 000

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 septembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8990 %
Montant :	600 000 \$	Date d'émission :	19 septembre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

22 300 \$	2,89900 %	2018
22 900 \$	2,89900 %	2019
23 600 \$	2,89900 %	2020
24 300 \$	2,89900 %	2021
506 900 \$	2,89900 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,89900 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 300 \$	2,93000 %	2018
22 900 \$	2,93000 %	2019
23 600 \$	2,93000 %	2020
24 300 \$	2,93000 %	2021
506 900 \$	2,93000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,93000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 300 \$	2,00000 %	2018
22 900 \$	2,25000 %	2019
23 600 \$	2,50000 %	2020
24 300 \$	2,75000 %	2021
506 900 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,63100

Coût réel : 3,27941 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Sylvestre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 600 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 95-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution numéro 115-2017

Achat du terrain 4 212 215

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Josette Bilodeau, résident à Québec, l'immeuble suivant savoir ;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions deux cent douze mille deux cent quinze (4 212 215) du cadastre du Québec, circonscription de Thetford ; que cet immeuble est sans bâtisse, que cette acquisition soit faite pour le prix de vingt-deux mille dollars (\$ 22 000), payable comptant de l'acte notarié ; que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire ; que le montant des taxes municipales et scolaires soient remboursées à partir de la date du 11 septembre 2017 ; que le notaire Alain Bolduc soit mandaté pour préparer le contrat de cette transaction.

Résolution numéro 116-2017

Achat du terrain 4 212 213

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Yves Bilodeau, résident à Lévis, l'immeuble suivant savoir ;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions deux cent douze mille deux cent treize (4 212 213) du cadastre du Québec, circonscription de Thetford ; que cet immeuble est sans bâtisse, que cette acquisition soit faite pour le prix de quinze mille dollars (\$ 15 000), payable comptant de l'acte notarié ; que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire ; que le montant des taxes municipales et scolaires soient remboursées à partir de la date du 11 septembre 2017 ; que le notaire Alain Bolduc soit mandaté pour préparer le contrat de cette transaction.

Résolution numéro 117-2017

Tarifification pour le personnel d'élection municipale

Attendu que les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Attendu qu'à cette fin, la municipalité devra peut-être embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération, en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunération payables*

lors d'élection et de référendum municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 11 février 2017, page 201 (a. 1 à 3, 7 à 16, 20 à 22, 22.1 à 22.4, 23 à 25, 28, 30 à 32). (Effet à compter du 1^{er} janvier 2017 ; en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'utiliser le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendum municipaux en date du 11 février 2017 pour rémunérer le personnel électoral en cas d'élection.

Résolution numéro 118-2017

Frais supplémentaires pour l'aménagement extérieur de la FADOQ

Attendu que le Club Fadoq a dû acheter des fournitures supplémentaires pour son projet d'aménagement extérieur (tables et chaises), soit de l'huile protectrice, pinceaux, diluant, location de fusil pour faire l'application, attendu que cette nouvelle facture s'élève au montant de \$ 212.00 ; attendu que c'est les membres de la FADOQ qui ont réalisé les travaux bénévolement ; en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter de payer les factures supplémentaires pour un montant total de \$ 212.00.

Résolution numéro 119-2017

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de Saint-Sylvestre approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de **20 000 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Que les secteurs visés par cette aide sont pour les rangs Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-André, Fermanagh, Route Clark et Cyr ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur André Bilodeau est venu demander ou en était rendu le dossier avec la Sureté du Québec concernant le vandalisme fait sur un camion à ordures le 28 août dernier. Monsieur le maire devrait avoir des nouvelles à ce sujet le 12 septembre lors d'une réunion avec la Sureté du Québec.

Madame Nathalie Carrier, de la Ferme Désy Inc, a demandé la possibilité de déneiger éventuellement les rangs St-Pierre et St-Paul, les secteurs fermés en hiver.

Rapport des comités

Bibliothèque : Croque-livre sera fait avec un petit frigo et on fera collaborer les enfants de l'école. Trappe à livres à la bibliothèque, le projet pourra prendre forme sous peu. En ce qui concerne le prêt numérique de livres, c'est trop difficile, le projet est abandonné pour le moment. Les bénévoles regardent la possibilité pour un récital de Gilles Vigneault.

Résolution numéro 120-2017

Tableau pour les bénévoles de la bibliothèque

Il est proposé par Gilbert Bilodeau et adopté à l'unanimité de faire un tableau avec les noms de toutes les personnes bénévoles à la bibliothèque.

Loisirs : Le coordonnateur en loisirs est en arrêt de travail depuis ce matin et ce pour un mois.

Il faudra prévoir remettre un fertilisant sur la pelouse du terrain balle afin de préserver son état.

Matières résiduelles : Vandalisme fait sur un camion à ordures le 28 août. La sureté du Québec est sur le dossier.

Centre Multifonctionnel : Rencontre à prévoir sous peu.

Inspecteur municipal :

- Monsieur Pierre Croteau a donné sa démission ce matin, il quittera ses fonctions le 22 septembre prochain. Celui-ci continuera pour quelques semaines la visite quotidienne à la station d'épuration des eaux usées.
- Travaux d'amélioration au niveau du chemin à faire dans Fermanagh près de la cabane à sucre de Roger Walsh, soit la pose d'une membrane et l'ajout de gravier et compaction.
- Grader vers la fin septembre- début octobre.
- Un ponceau à changer dans le rang St-André.
- Travaux concernant l'installation du système de déphosphatation prévue à la fin de septembre-début octobre. Il faudra se demander de l'aide si certaines choses sont à faire cet automne.

Résolution numéro 121-2017

Aide pour le suivi du système de déphosphatation

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande l'aide du service d'ingénierie à la MRC de Lotbinière dans son projet d'installation du système de déphosphatation, que ce soit pour des besoins

d'apprentissage, des méthodes d'installation ou autres, afin d'en faire un suivi avec la personne responsable éventuellement.

M.R.C. : Prochaine rencontre le 13 septembre à Ste-Agathe

Pompiers : Les tests ont été faits sur les camions incendie (pompe et S.A.A.Q.) et tout est conforme.

Développement local : La consultation publique tenue le 6 septembre, concernant le règlement d'emprunt, aucune personne n'est venue signer le registre. Les affaires municipales ont autorisé l'emprunt aujourd'hui, nous devrions recevoir la confirmation écrite cette semaine. L'entrepreneur général n'avance pas de date, il prévoit faire un minimum d'aménagement sur le terrain cet automne.

Dossier du pont couvert, une rencontre avec monsieur Olivier Bourque de la Firme WSP est prévue le 21 septembre à nos bureaux, afin de présenter un plan préliminaire du pont et de l'argumentaire.

Le 19 septembre, il y aura une rencontre avec le CLD de Lotbinière en avant-midi, pour la présentation du projet au Domaine du Radar, et en après-midi, nous recevrons le planificateur financier de Raymond Chabot Grant Thornton pour le suivi de notre démarche au niveau du cadre financier.

Corporation DÉFI : Pas d'information pour le moment.

Comité éolien : La première éolienne devait être montée la semaine du 4 septembre (jeudi ou vendredi), mais ça n'a pas eu lieu.

Le promoteur et l'entrepreneur général se questionnent concernant le délai de la mise en service du 1er décembre. La prochaine rencontre du comité de suivi est prévue le 14 septembre.

Résolution numéro 122-2017

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6813 à 6864 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Questions diverses: Transport scolaire, nous sommes informés que les enfants des rues Delisle, Létourneau et Sainte-Catherine embarquent et débarquent aux intersections de la rue Principale. La municipalité avait demandé à la commission scolaire Beauce-Etchemin que tous les enfants soient transportés par autobus les années concernées par le projet éolien. Nous allons entrer en communication avec la commission scolaire.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 2 octobre 2017.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
